Envoyé en préfecture le 04/05/2026
Reçu en préfecture le 04/05/2026
Publié le
ID : 035-243500741-20260427-CC_2026_103-DE

CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 27/04/2026
Délibération n°40

L'an deux mille vingt-six, lundi vingt-sept avril à dix-huit heures, se sont réunis, les membres du Conseil communautaire de REDON Agglomération, sous la présidence de M. Jean-François MARY, Président, dûment convoqués le lundi vingt du mois d'avril deux mille vingt-six.

Nombre de membres du conseil	
En exercice	62
Présents	56
Votants	60
Vote	
Pour	60
Contre	0
Abstention	0

En présence de l'ensemble des membres du Conseil communautaire à l'exception de :
Yvonnick PERRIN, Maire de Sixt-sur-Aff, donne Pouvoir à Nathalie BERTY, Gaël PICHON, déléguée de Béganne, donne Pouvoir à Anthony DEBOUARD, Gilles BERTRAND, délégué de Plessé, donne Pouvoir à Sylvie LECLERC, Rose-Line PREVERT, Maire de Lieuron, donne Pouvoir à Marie-Laure PONDARD, Daniel BARRE, délégué de Bains-sur-Oust, , Fabrice SANCHEZ, Maire de Massérac, remplacé par son suppléant, Marie-Claire BONHOMME, déléguée de Rieux

Secrétaire de séance : Fabienne GLET

CULTURE – LE 7, CONSERVATOIRE DE REDON AGGLOMERATION - TARIFS DIFFUSION-MEDIATION 2026-2027

La présente délibération a pour objet de fixer les tarifs en lien avec les actions de médiation et la diffusion du 7, Conservatoire de REDON Agglomération pour l'année scolaire 2026-2027.

Rapport de Monsieur Florent COUTANT, Vice-président

La démocratisation culturelle, les enjeux de proximité territoriale, l'accueil du jeune public, le lien avec les publics amateurs font partie des enjeux des établissements d'enseignement artistique.

Le 7, Conservatoire organise sa saison artistique en croisant les esthétiques, les formats et les lieux de diffusion. Celle-ci est construite en lien avec les contenus pédagogiques et avec pour objectif d'aller à la rencontre des habitants du territoire, de tous âges.
Pensée sous forme de projet pédagogique et artistique, chaque proposition peut prendre différentes formes : concerts d'élèves, concerts professionnels par des artistes-enseignants et/ou artistes invités, partenariat avec les acteurs culturels, master class, stages, concerts-médiation auprès de tous les publics, conférences, soutien à la pratique des amateurs, etc.
Ces tarifs sont établis de façon à permettre l'accès à un large public.

CONSIDERANT la nécessité de voter les tarifs de diffusion-médiation du 7, Conservatoire de musique pour chaque année scolaire ;

CONSIDERANT l'avis favorable prononcé par la commission CULTURE, réunie le lundi 24 mars 2025 ;

Dans le respect de l'accès d'un large public aux différentes actions programmées par le 7, il est proposé les tarifs suivants :

Envoyé en préfecture le 04/05/2026
Reçu en préfecture le 04/05/2026
Publié le
ID : 035-243500741-20260427-CC_2026_103-DE

TARIFS Diffusion - Médiation du 1er septembre 2026 au 31 août 2027

« La Saison du 7 » *(saison professionnelle)*		
Tarif normal	**15,00 €** 13€ en 25-26	Adultes
Tarif réduit	**9 €**	Jeunes de 11 à 18 ans non-inscrits au Conservatoire Étudiants, services civiques, demandeurs d'emploi et bénéficiaires des minimas sociaux *(sur justificatif)* Élèves adultes du Conservatoire Parent d'un élève mineur ou étudiant
Tarif très réduit	**5 €** 4.50€ en 25-26	Elèves du Conservatoire de 11 à 25 ans
Exonéré	**Gratuit**	Enfants de 10 ans et moins Action pour les agents des communes de l'agglomération et de REDON Agglomération *(1 action par an)*
Actions de « médiation »		
Spectacles « **Jeune Public** »	**5 €** 4.50€ en 25-26	Tarif unique pour les enfants partir de 11 ans et les adultes Gratuit pour les enfants de 10 ans et moins
Concerts pédagogiques	**5 €** 4.50€ en 25-26	*À destination des établissements scolaires, médico-sociaux, sociaux-éducatifs, …* Tarif unique par personne (accompagnateur gratuit dans la limite du nombre réglementaire)
Stages et Master class *	**20 €**	Tarif unique pour les personnes non-inscrites au Conservatoire Gratuit pour les personnes inscrites au Conservatoire
Projet éphémère	**25 €**	Tarif unique pour les personnes non-inscrites au Conservatoire Gratuit pour les personnes inscrites au Conservatoire
Actions « Aller vers »	*Tarif unique* **50 €**	Action ponctuelle en structure médico-sociale, socio-éducative, EHPAD, ...
Conférences	**5 €** 4.50€ en 25-26	Tarif unique pour les enfants partir de 11 ans et les adultes Gratuit pour les enfants de 10 ans et moins
Interventions « actions »	**30 € de l'heure** *(8h minimum)*	Tarif par groupe constitué sur projet étudié et validé par la direction du Conservatoire. Cette proposition s'adresse aux structures (associations, établissements scolaires, établissements de santé…) et sera formalisée par une convention de partenariat. *Le nombre d'heures comprend 1h de réunion de préparation en amont et 1h de bilan en fin d'action.*

(*) règlement en amont de l'action

Spectacles au Carré 9 à Redon et à l'îlot de la Minoterie à Pipriac

Envoyé en préfecture le 04/05/2026
Reçu en préfecture le 04/05/2026
Publié le
ID : 035-243500741-20260427-CC_2026_103-DE

Pour les spectacles programmés au Carré 9 et à l'îlot de la Minoterie, la billetterie est prise en charge par la collectivité.

Cette organisation est régie par une convention signée entre la collectivité et REDON Agglomération.

Sur ce rapport, le Conseil communautaire décide :

- **de fixer les tarifs de diffusion-médiation 2026-2027 du conservatoire, tels qu'ils figurent ci-dessus ;**
- **d'autoriser Monsieur le Président, ou son représentant, à signer tout document afférent à cette décision.**

LES CONCLUSIONS MISES AUX VOIX SONT ADOPTÉES A 60 VOIX POUR.

Fait et délibéré en séance
Le 27/04/2026

La Secrétaire de séance

Fabienne GLET

Le Président,

Jean-François MARY

REDON Agglomération
3 Charles Sillard
35 605 REDON
Tél : 02 99 70 34 34